



Un souffle de conseils avec Johan et Sébastien

Déshabillons nos poubelles...



Sacs jaunes et sacs de RES.T.E. contiennent fréquemment des vêtements et des chaussures.

Or, les habits et les chaussures abimés doivent être déposés en déchèterie. Pour ceux encore en état, nous vous conseillons de les donner à des proches, à des associations caritatives ou encore de les déposer dans une borne de collecte des textiles.

Donner les habits que l'on ne porte plus permet d'éviter de jeter près de 2 kg de déchets/hab. /an.

Immeubles trieurs

Les 17 et 18 juin derniers, la résidence « La Croix du Sud » à Beaucaire a accueilli notre stand Info'ri. A cette occasion, 486 kg de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et 3,5 kg de piles ont été collectés pour être recyclés. Merci aux nombreux résidents pour leur participation et à bientôt au pied de votre résidence.

Vous habitez ou gérez un immeuble ou une résidence ; vous souhaitez être accompagné pour améliorer la gestion de vos déchets. N'hésitez plus !

Notre chargé de mission Habitat Collectif (04 .66.59.06.51 ou srenv.collectif@orange.fr) se tient à votre disposition pour :

- réaliser un diagnostic des équipements actuels,
- préconiser des aménagements,
- communiquer sur les consignes de tri (documents, affiches, animations ...),
- présenter les résultats de votre résidence (ex : conseil syndical...).



Aidez-nous à améliorer notre envoi...

Si, lors de nos envois, vous constatez une erreur dans vos noms, prénoms, adresse ou si vous recevez ce courrier en plusieurs exemplaires, nous vous invitons à nous le signaler afin que l'erreur soit corrigée. N'hésitez pas à nous contacter par :

- téléphone au 04.66.59.06.51,
 - courriel à srenv.selectif@wanadoo.fr
 - courrier à l'adresse suivante : 3, Avenue de la Croix Blanche – 30300 Beaucaire.
- D'avance, nous vous remercions.



SOMMAIRE

- 1 Edito
- 1 Rappel aux Maussanais
- 2-3 Dossier : Bilan 2010
- 4 Un souffle de conseils
- 4 Immeuble trieur
- 4 Aidez-nous à améliorer notre envoi

10ANS !!

Voilà 10 ans naissait la première «Feuille du tri». Composée d'un simple recto/verso elle avait pour ambition de vous accompagner dans la prise en compte du tri des emballages ménagers.

Depuis, que de chemin parcouru ! A raison de 3 éditions par an, «La Feuille» a grandi. Elle s'est dotée de 2 pages supplémentaires, a abordé des thèmes nouveaux, vous a fait découvrir les bienfaits du tri généralisé et de l'intérêt pour le compost, vous a accompagné dans les modifications réglementaires, a embrassé d'autres horizons pour passer de 15 000 à 28 000 exemplaires.

Au bout de ce long chemin, l'ensemble des acteurs du Sud Rhône Environnement, élus et agents confondus, a souhaité donner un «coup de jeune» à notre publication. Vous découvrirez donc la nouvelle formule, qui, nous l'espérons, vous conviendra autant qu'à nous. Nous essaierons, au fil du temps de la rendre encore plus interactive, avec une place plus large pour les autres déchets. Pour cela, n'hésitez pas à nous faire part de vos questions, nous y répondrons à travers ces lignes. En attendant, voici le bilan de l'année 2010. Les progrès sont lents mais réels. Surtout, ils s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de la qualité même si des efforts restent à faire notamment au niveau du Verre. Chaque geste positif a une incidence sur le coût du traitement. Cependant cela nécessite également une rigueur de tous les instants, afin que la chaîne complète, de l'usager au centre de tri en passant par le ripeur, s'imbrique dans un service de qualité où le mélange des déchets n'a plus droit de cité.

Gageons que les années qui viennent nous permettent d'affirmer haut et fort que le pari du tri a été gagné.

Hélène DEYDIER
Présidente du Syndicat Mixte
Sud Rhône Environnement

RAPPEL AUX MAUSSANAIS

Afin d'harmoniser les consignes de tri sur l'ensemble du territoire de Sud Rhône Environnement, il est désormais demandé aux Maussanais de jeter leurs emballages en carton et leurs briques alimentaires dans les sacs jaunes avec les autres emballages recyclables (bouteilles plastiques, films plastique et emballages métallique). Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie. Désormais, seuls les papiers (journaux, magazines, publicités, annuaires, courriers...) doivent être déposés dans les colonnes de tri bleues.

Nous espérons que ce changement de consignes, visant à faciliter votre geste de tri, encouragera chacun d'entre vous à participer davantage à la collecte sélective.

EDITO



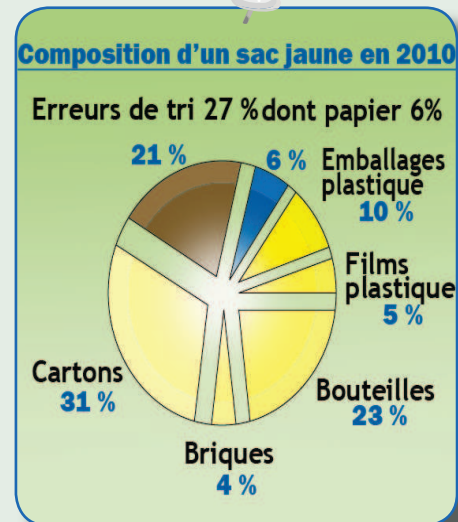


2010 LE BILAN

En 2010, Sud Rhône Environnement a recyclé un peu plus de 5 000 t de déchets recyclables (verre, papier, emballages), traité 27 167 tonnes de déchets déposés en déchèterie et composté 21 882 tonnes de RES.T.E. (RESidus des Tris Effectués : déchets du sac noir).

Qualité du tri

Bien que la quantité de sacs jaunes traitée ait peu augmenté, la qualité du tri s'est nettement améliorée. Grâce à vos efforts et au respect des consignes, les erreurs de tri ont diminué passant de 33% en 2009 à 27% en 2010.



Dans les sacs jaunes, tous les déchets qui ne sont pas des emballages recyclables vides sont des erreurs de tri. Il s'agit essentiellement de : restes de repas, couches-culottes, papier (journaux magazines publicités...), textiles, chaussures, Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (D.E.E.E.), D.A.S.R.I. (Déchets de Soins à Risques Infectieux : seringues, lancettes...), ... Nous rappelons que tous les déchets contenus dans les sacs jaunes sont séparés manuellement. C'est pourquoi vos gestes de tri sont très importants car en respectant les consignes de tri, que nous vous communiquons, vous respectez les conditions de travail des agents chargés de trier vos déchets.

Vos déchets en poids

En moyenne, chacun d'entre vous a jeté 318,6 kg de RES.T.E., 25,3 kg de papier et trié 47,6 kg d'emballages répartis de la façon suivante :

- 19,3 kg d'emballages recyclables.
- 28,3 kg d'emballages en verre.

Par ailleurs, de plus en plus de particuliers déposent leurs déchets volumineux et/ou polluants en déchèterie. C'est le cas, également, pour de nombreux professionnels qui profitent de ce service proposé par certaines collectivités.

Le réflexe déchèterie, en détournant les déchets polluants du RES.T.E., contribue à améliorer la qualité de l'éco-compost ménager produit.

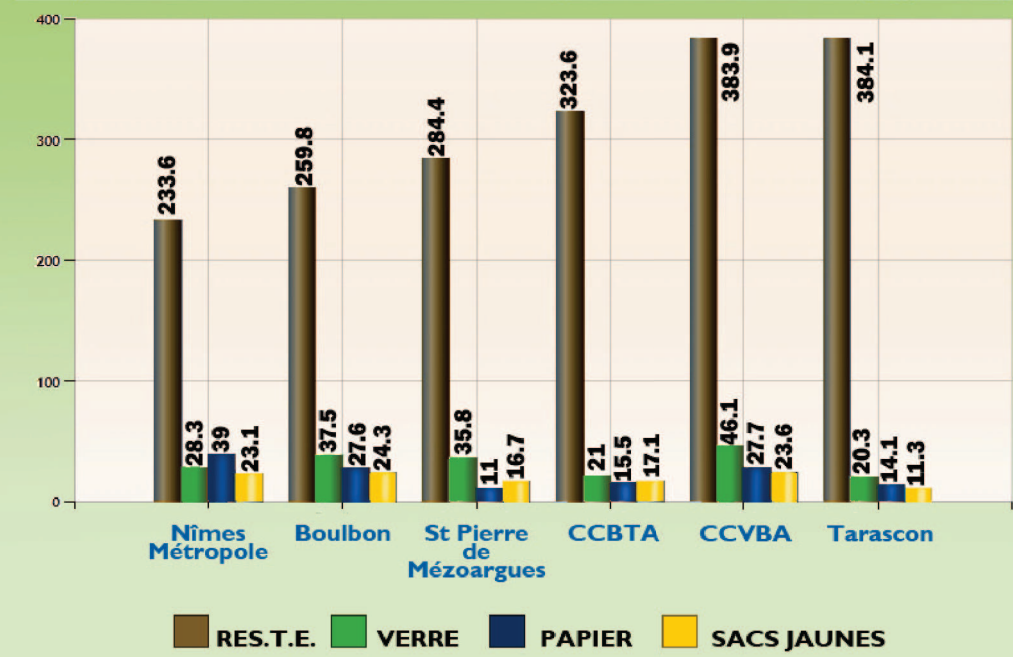
La production moyenne de déchets par habitant est variable pour chaque collectivité de Sud Rhône Environnement. Cependant, comme le montre le graphique, votre participation aux différents tris (sacs jaunes, colonnes bleues, colonnes vertes et déchèterie) permet une diminution notable du RES.T.E.

Coûts des traitements

Vos déchets ont un coût de traitement variable en fonction de leur nature et de leur qualité. En respectant l'ensemble des consignes de tri, vous permettez un traitement respectueux de l'environnement et contribuez ainsi à limiter leurs coûts de traitement.



Moyenne des déchets traités par collectivités (kg/hab)



Grâce à vos gestes de tri et une gestion rigoureuse, le coût de traitement de vos déchets s'est élevé à 50 €/hab. pour 2010. Sans ces gestes, le traitement de ces déchets aurait coûté 75 €/hab. Vous avez réalisé une économie de 33% et ce malgré la hausse des tonnages et de certains coûts de traitement.

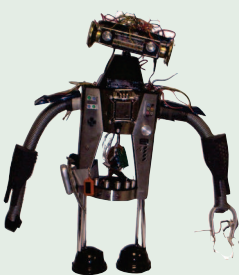
Dès maintenant, ces résultats peuvent encore être améliorés pour réaliser davantage d'économies. Pour cela, nous vous rappelons deux consignes très simples :

- Déposez vos emballages en verre dans les colonnes de tri vertes. Une étude régionale a constaté que nos sacs de RES.T.E. contenaient encore plus de 20 kg de verre/hab. Ce verre trié aurait généré en 2010 une économie supplémentaire de 1,90 €/hab.
- Déposez vos papiers uniquement dans les colonnes de tri bleues. En 2010, nos services ont constaté que plus de 16 kg/hab. de papiers recyclables étaient perdus

car jetés dans les sacs de RES.T.E. ou les sacs jaunes.

Focus sur quelques déchets particuliers

Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques



En 2010, chaque habitant de Sud Rhône Environnement a déposé en déchèterie 6,5 kg de D.E.E.E. soit l'équivalent de 39 441 appareils. Grâce à l'éco-organisme Eco-Systèmes

- qui a pris en charge ces éléments :
- 301 tonnes de matières ont été recyclées,
- 17 tonnes de matières ont été valorisées énergétiquement
- 220 tonnes de CO2 ont été évitées
- 380 barils de pétrole économisés.

Déchets d'activités de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.) et médicaments



Un grand merci à toutes les personnes en auto-traitement qui utilisent le service de collecte des D.A.S.R.I. mis en place en partenariat avec les pharmacies de Sud Rhône Environnement. Vous avez retiré des déchets ménagers près de 1 200 kg de déchets médicaux piquants ou coupants (aiguilles, lames, lancettes, seringues). Cela représente plus de 2 000 collecteurs jaunes.

Vos médicaments sont des produits à base de substances chimiques actives qui peuvent être potentiellement « dangereuses » pour l'environnement s'ils sont jetés dans les toilettes, la nature ou la poubelle. Ils sont ainsi susceptibles de rejoindre le milieu aquatique et polluer les eaux de surface et souterraines. Rapportez-les en pharmacie !



Des piles



Les boîtes à piles ont permis le recyclage de près de 3,2 tonnes de piles. Grâce aux différents points de collecte mis en place à proximité de chez vous (déchèteries, mairies, presses, petits commerces, écoles...), cette collecte se développe. Consultez la liste des implantations de nos boîtes à piles sur notre site www.sudrhoneenvironnement.org ou sur le site de notre partenaire www.batribox.fr

Mention spéciale à la commune de Mouriès.

Si la qualité du tri de la communauté de communes de la Vallée des Baux et des Alpilles s'est améliorée, nous souhaitons donner une mention spéciale à la commune de Mouriès qui en modifiant son système de collecte durant l'année a prouvé que la population pouvait se responsabiliser pour une meilleure gestion de ses déchets.

Ainsi, en moins d'un an les poubelles mouriésiennes se sont transformées de la façon suivante :

- +8,21 kg/hab. de verre dans les colonnes vertes,
- +5,88kg/hab. de papier dans les colonnes bleues,
- +20,46 kg/hab. d'emballages recyclables dans les sacs jaunes,
- - 167,96 kg/hab. de RES.T.E.

Evolution des déchets à Mouriès 2009-2010 (Kg/hab)

